

Dossier

# BIOÉTHIQUE

# Du biomédical au biocapital naissance de la bio-économie

Mariage pour tous, procréation médicalement assistée (PMA), gestation pour autrui (GPA), avortement, euthanasie, eugénisme, etc. L'agenda politique est saturé par les débats sociétaux devenus hystériques au détriment des mesures sociales et politiques de reconquête d'une souveraineté perdue. Contre l'extension illimitée des droits, Alain de Benoist nous invite à retrouver le sens des limites.



**Éléments :** L'an dernier, les manifestations contre le « mariage pour tous » ont réuni des foules considérables – parmi lesquelles une bonne partie, voire la quasi totalité de la rédaction d'*Éléments!* –, mais sauf erreur, on ne vous y a pas vu. Quel bilan en dressez-vous ?

**Alain de Benoist :** Du point de vue politique, ces manifestations ont été très positives. Elles ont représenté un mouvement de protestation et de colère de grande ampleur. Elles ont mobilisé et conscientisé des gens peu habitués aux gaz lacrymo et aux coups de matraque, elles ont suscité des formes de protestation inédites (les sympathiques Veilleurs). Il n'est pas indifférent qu'une certaine droite ait à cette occasion renoué avec la rue. Et c'est aussi un fait positif qu'à la faveur de ce genre de débats, toute une partie de l'opinion ait pris conscience de l'importance déterminante des enjeux culturels. Mais ces observations n'épuisent pas le sujet. Toujours du point de vue politique, il

faut aussi constater que les manifestations n'ont pratiquement débouché sur rien, non seulement parce que la loi contestée a finalement été adoptée, mais parce qu'il n'y avait derrière ce mouvement aucun projet politique cohérent. En fin de compte, on s'est borné à espérer faire pression sur la droite de l'UMP en lui faisant signer des « chartes de défense des valeurs de la famille », à faire voter pour Christine Boutin (0,74 % des voix aux dernières élections européennes) et aller voir en famille le film de Dean Wright, *Cristeros*, qui soit dit en passant est un pur navet.

Ceux qui ont cru que la « Manif pour tous » allait déboucher sur une véritable force politique en ont donc été pour leurs frais. Les adversaires du « mariage pour tous » ont également échoué à influencer l'opinion publique, puisque les sondages montrent que les Français sont majoritairement favorables au mariage homosexuel, alors qu'ils restent très divisés sur le droit à l'adoption. Ils ont certes promis de ne « rien lâcher », mais on n'a rien à lâcher quand on n'a

rien obtenu (même pas la disparition des « ABCD de l'égalité », puisque ceux-ci n'ont été retirés que pour être immédiatement recréés sous un autre nom).

Pour ma part, ce débat m'est apparu dès le départ comme une manœuvre de diversion. Dans un pays plongé dans l'austérité, le gouvernement a voulu faire oublier son refus de mettre en œuvre des mesures sociales en lançant un débat « sociétal ». Il a seulement sous-estimé l'ampleur des réactions.

## **Mais sur le fond, que pensez-vous du mariage gay ?**

Pour m'exprimer par une boutade, je serais plutôt favorable au mariage pour personne ! Plus sérieusement, je suis hostile au mariage des homosexuels, mais pas hostile à un mariage homosexuel, qui pourrait prendre la forme d'un contrat d'union civile amélioré ou d'une extension des droits des concubins. Homosexuels et hétérosexuels sont deux catégories distinctes, leur proposer le même « mariage » revient à nier cette différence. Pourquoi ne pas avoir pro-

pose aux homos un mode d'union qui leur soit propre ? En même temps, si je comprends le désir que peuvent avoir certains homosexuels de pérenniser leur union, je constate aussi que c'est le cas de très peu d'entre eux. Les homos ont pareillement boude le PACS, que l'on avait pourtant dit fait pour eux lors de son instauration en 1999. Dans tous les pays où le mariage gay a été légalisé, le nombre des mariages homosexuels par rapport au nombre total des mariages est rapidement devenu insignifiant. Les homosexuels sont déjà une minorité, ceux d'entre eux qui veulent se marier sont encore moins nombreux. On s'est donc mobilisé à l'échelle nationale pour une affaire qui ne touche qu'une minorité de minorité.

Un « mariage » propre aux homosexuels aurait permis d'éviter qu'on modifie tout le Code civil à seule fin de ne pas exclure les homos de la règle commune. Quant à la filiation, les homosexuels, à qui rien n'interdit évidemment d'avoir des enfants (on compte déjà en France plus de 30 000 familles homoparentales), ont d'ores et déjà le droit d'adopter, et je ne vois pas de raison de leur enlever. Je suis en revanche hostile à la filiation plénière, qui consiste à attribuer au compagnon (ou à la compagne) de celui (ou celle) qui adopte la qualité de « parent » ou de « beau-parent » qu'il (elle) n'a manifestement pas. Les problèmes pratiques que cela peut poser dans la vie quotidienne pourraient, là aussi, être résolus par une nouvelle législation des droits du concubin.

Par ailleurs, pour employer un terme mal construit, j'exécute l'homophobie. Je la trouve ridicule. L'homosexualité est une tendance qui a toujours existé et sous toutes les latitudes. Elle n'en est pas une orientation « normale » au sens de la norme statistique, puisqu'elle est toujours très minoritaire, mais elle n'est pas moins aussi « naturelle » que l'hétérosexualité. Elle n'est ni une perversion ni une maladie, ni un « comportement gravement désordonné » comme l'assurent les catholiques. Elle ne constitue pas non plus un « troisième sexe », comme on l'a dit parfois. Les homosexuels sont de sexe masculin ou de sexe féminin, ils ne se distinguent des hétéros que par leur orientation. J'ai fréquenté au cours de ma vie beaucoup d'homosexuels, de

Jacques Benoist-Mechin et Montherlant jusqu'à Pierre Grippari ou Guy Hocquenghem, pour ne citer que des morts, assez pour constater qu'ils n'étaient ni meilleurs ni pires que les hétéros. Leur orientation sexuelle n'est pas la mienne, mais pourquoi leur en ferais-je grief ?

### **Dans une société individualiste, la politique ne peut qu'organiser la société selon les revendications subjectives et les intérêts particuliers individuels...**

Le grand problème, c'est d'avoir fait un débat public de ce qui aurait dû rester circonscrit dans la sphère privée. Les orientations sexuelles relevant de la vie privée, il n'y a normalement pas lieu d'en faire un motif de revendications « citoyennes » ou de les prendre en compte dans l'allocation des droits. Aujourd'hui, les exigences subjectives envahissent tous les domaines de la vie sociale à partir de l'idée qu'une tendance sexuelle peut être source de droits. Or, la loi n'a pas à consacrer les sentiments, les désirs ou les fantasmes en organisant socialement le fonctionnement des orientations sexuelles. Une orientation sexuelle ne peut pas être à l'origine d'une institution sociale. La société n'a pas plus à consacrer les désirs des individus qu'à fournir à chacun les moyens techniques d'avoir des enfants. De ce point de vue, les revendications des adversaires du mariage gay ne valent pas mieux que les comportements provocateurs du lobby LGBT qui se sert de l'homosexualité comme d'un étendard « citoyen ».

### **En quoi les arguments des partisans du mariage gay étaient-ils mal fondés ?**

Essentiellement parce qu'ils reposaient sur une notion d'« égalité des droits » qui a d'emblée été posée au centre du débat. C'est un célèbre homosexuel du début du XIX<sup>e</sup> siècle, Joseph Fievez, qui le disait : « Il y a en France un principe fort ridicule et qui est vivement enraciné, c'est que l'égalité consiste à ce que chacun puisse prétendre à tout ». Or, c'est l'interprétation massivement individualiste et consumeriste des droits, interprétés comme des moyens de l'autonomie privée, qui prévaut aujourd'hui partout. La devise du monde actuel, c'est « tous les droits pour tous ! ».

L'individu actuel est de plus en plus al-

légique à toute idée de norme ou de devoir, mais de plus en plus jaloux de ses droits. Dans le cadre de la théologie des droits de l'homme, « l'individu devient le débiteur infini d'un monde où l'homme est devenu son propre créancier » (Paul François Paoli). Rien ne faisant plus autorité, seuls prévalent des désirs immédiatement assimilés à des droits. Les désirs étant illimités et les droits étant contradictoires entre eux (droit à la vie et droit à l'avortement, droit au travail et droit au loisir, etc.), il en résulte d'innombrables conflits qui donnent lieu à des débats judiciaires sans fin. Comme le disait Jacques Lacan, l'illimitation du désir fait automatiquement de l'Autre un ennemi, de l'autre un obstacle à ce désir. Les juges se substituent aux politiques, la vie sociale se transforme en procédure de tous les jours. Cette juridicisation des rapports sociaux est une conséquence directe de la théologie des droits de l'homme.

L'usage que l'on a fait dans ce débat de la notion d'égalité montre qu'elle était à la fois conçue comme seule modalité distributive et systématiquement posée comme synonyme de similitude ou de même. Comme l'a écrit Nathalie Heinrich, « il y a là un glissement de la différence à l'inégalité et de l'inégalité à l'injustice, qui repose sur une réduction de la notion d'injustice à celle d'inégalité, elle-même correlative d'une confusion entre celle-ci et la notion d'équité ».

Autrement dit, l'égalité dont il était question n'était pas une égalité qui respecte les différences en les plaçant à un niveau égal (toutes les différences ne sont d'ailleurs pas productrices d'inégalités), mais une égalité qui cherche à les supprimer. Il faut dire au contraire que l'égalité implique la différence, pour la simple raison que des choses semblables ne sont pas égales, mais indiscernables quand l'identité est acquise, la question de l'égalité ne se pose même pas. En réclamant l'accès au mariage « pour tous », les homosexuels sacrifient leur droit à la différence à leur droit à l'« égalité ». Ils veulent faire reconnaître et accepter l'homosexualité, non plus tant comme une orientation différente mais également respectable que comme une orientation qui ne se distinguerait en rien de celle des autres. Le « pourtousisme » apparaît ainsi comme simple vecteur de l'indistinction.

**Je crois** que la théorie du genre, qui est totalement fausse, ne fera pas changer d'orientation des individus dont on sait, depuis les travaux pionniers de Dean Hamer, que les tendances sexuelles ne sont pas acquises mais très largement innées.



Ni perversion ni maladie, l'homosexualité n'est pas moins « naturelle » que l'hétérosexualité. Elle se porte aussi bien à gauche qu'à droite. Guy Hocquenghem (1946-1988) et l'historien Jacques Benoist-Méchin (1901-1983).

**On a aussi laissé entendre que le mariage gay allait « détruire la famille ».**

C'est un abus de langage. Ce ne sont ni les homosexuels ni le mariage homosexuel qui sont responsables des intenses transformations dont la famille a été le lieu depuis des décennies. Ce n'est certainement pas la faute des homosexuels si le mariage n'est plus depuis longtemps une condition nécessaire pour fonder une famille, ni bien sûr pour vivre en couple. La famille reste aujourd'hui largement plébiscitée, mais elle s'est désinstitutionnalisée. Le couple, quelle qu'en soit la forme, n'a plus rien à voir avec l'institution ni même avec la filiation. Le couple ne fait plus la famille, et l'enfant ne fait plus le couple.

Les homosexuels ne sont pas non plus responsables de la crise du mariage hétérosexuel. Le mariage est passé du rôle d'institution à celui de simple enregistrement contractuel de deux désirs individuels. Ce désir s'inscrivant rarement dans la durée, il est devenu plus simple de ne pas se marier du tout. Le lien conjugal est en effet d'autant plus précaire qu'il est exclusivement fondé sur le sentiment amoureux (on se marie parce qu'on s'aime, on se démarie parce qu'on

ne s'aime plus). La plupart des unions (conjugales ou non) se terminent par une séparation ou un divorce, la majorité des enfants naissent hors mariage, et le nombre des familles décomposées-recomposées ou monoparentales ne cesse de croître. On comptait à la Libération plus de 500 000 mariages par an, on en compte moins de la moitié aujourd'hui.

Que certains homosexuels veuillent se marier au moment où les hétéros le veulent de moins en moins donne en revanche à réfléchir. On dit que les homos dénaturent le mariage en voulant se marier. On pourrait tout aussi bien considérer qu'ils lui rendent indirectement hommage en voulant y accéder, manifestant ainsi un extraordinaire désir de normalisation et de respectabilité bourgeoise. Il y avait naguère un aspect transgressif de l'homosexualité, qui permettait de se démarquer vis-à-vis de conventions sociales apparaissant comme l'expression d'un ordre établi. Aujourd'hui, la prétention d'être « comme les autres » a remplacé la fierté d'être différents. Marie-Josèphe Bonnet, ancienne animatrice du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) et du mouvement des Gouines rouges, n'a pas tort de parler de « conformisme

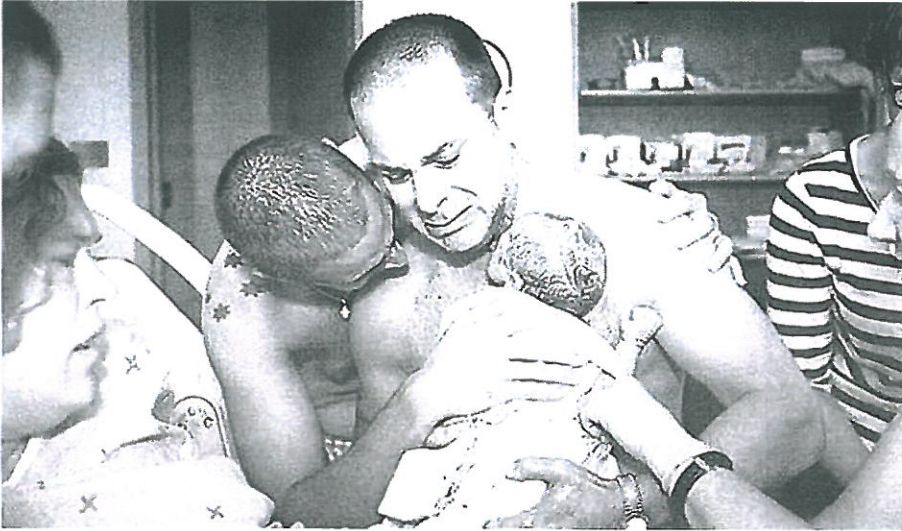
petit-bourgeois assez étonnant » : « Avec le mariage gay, c'est la victoire du modèle matrimonial hétéro, l'intégration à la norme petite-bourgeoise de la respectabilité conjugale ».

**Les chrétiens, eux, parlent de la nécessité de respecter la « loi naturelle ».**

La « loi naturelle » des chrétiens n'a rien à voir avec la nature, mais tout à voir avec la morale. Comme la « famille naturelle » ou la « morale naturelle », elle n'a de naturelle que le nom. Parler de « famille naturelle », alors que les modèles familiaux, les modalités de la conjugalité et de la filiation, n'ont cessé de varier dans l'espace et dans le temps, revient à naturaliser de manière arbitraire certains modèles sociaux, en confondant principes anthropologiques et principes « moraux ». La famille telle que nous la connaissons n'est pas un fait « naturel », mais une institution destinée à donner une forme sociale à des données de nature, ce qui n'est pas pareil.

L'anthropologue Maurice Godelier le rappelait encore récemment : « Nulle part et à aucune époque, la famille n'a été le fondement des sociétés ». Faire ce constat, ce n'est évidemment pas en diminuer l'importance. La famille est une composante irremplaçable de la société globale, mais elle n'en est pas le fondement, car ce qui fait exister une société ce sont les rapports sociaux. L'idée que la nation est une « famille de familles », où le souverain jouerait éventuellement le rôle d'un « père » de ses sujets, est tout aussi erronée.

Il y aurait par ailleurs beaucoup à dire sur le rôle joué historiquement par l'Église vis-à-vis de la famille. Jésus, dont on nous dit qu'il aurait été élevé par un père adoptif, Marie ayant en quelque sorte servi de mère porteuse au Saint-Esprit, n'a jamais défendu la famille. Non seulement il a clairement montré le peu de cas qu'il faisait de la sienne (Marc 3,31-35, Matt. 12,46-50, Luc 8,19-21), mais il a nettement souligné, et dans des termes d'une extraordinaire dureté, que ceux qui le rejoignaient devaient abandonner la leur : « Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même encore sa propre vie, il ne peut être mon disciple » (Luc 14,26). La vraie famille des chrétiens, c'est la



**Conçu grâce** à une mère porteuse qui a déjà deux enfants, Milo est né le jour de la World Pride à Toronto, le 27 juin dernier. Commentaire des deux « pères » : «L'amour n'a pas de couleur, ni de sexe ni d'orientation sexuelle. L'amour est inconditionnel»

communauté des croyants : « Ne donnez à personne sur terre le nom de père, car vous n'avez qu'un seul Père, celui qui est dans les cieux » (Matt. 23,9). De même, pour saint Paul, le mariage n'est qu'un pisaller : mieux vaut se marier que de tomber dans la *porneia*, mais l'idéal n'en serait pas moins de ne pas se marier, car « il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme » (Corinth. 7, 1). La continence et la virginité valent mieux que le mariage. Le christianisme n'est pas une religion de la famille, mais une religion de la personne.

J'ai moi-même longuement étudié le rôle de l'Église vis-à-vis du mariage dans mon livre *Famille et société* (1996). L'Église, qui n'a fait du mariage un sacrement qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, est la première à avoir contribué à transformer ce qui était auparavant une alliance entre des lignées en un contrat entre deux individus. Rappelons aussi que les catholiques, qui considéraient il n'y a pas encore si longtemps les mères célibataires (les « filles-mères ») comme des pécheresses méritant l'exclusion sociale, ne reconnaissent aucune valeur au mariage civil tant qu'il n'est pas assorti d'un mariage religieux, ce qui ne les met pas dans la meilleure des positions pour juger de ce que doit être ce mariage civil. La famille dont se réclame la « Manif pour tous » n'est en fait qu'un mélange de dogmatisme et de tradition, en grande partie inspirée du modèle de la famille bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Vous rappelez ce qui vous sépare des manifestants chrétiens, mais**

**vous avez quand même publié un livre contre la théorie du genre ?**

Dans *Les démons du bien* (2013), j'ai fait de la théorie du genre une critique intellectuelle, fondée sur des considérations d'ordre philosophique, théorique, scientifique et anthropologique. Je me suis interrogé sur la valeur de vérité de cette théorie, et je me suis efforcé de montrer qu'elle est nulle. Dans les milieux catholiques (et musulmans), c'est plutôt la critique morale qui a prévalu. Le problème, c'est que cette critique morale ouvre vite la voie à des délires d'interprétation, alimentés de surcroît par bon nombre de fantasmes, comme c'est le cas dans tout ce qui a trait au sexe. Au lieu d'être critiquée comme elle mérite de l'être, la théorie du genre s'est vu reprocher n'importe quoi (de vouloir instaurer des cours de masturbation en maternelle, etc.). *Tom Boy*, film plutôt pudique qui met en scène une fillette qui se déguise en garçon pour séduire l'une de ses camarades, a été dénoncé comme une abominable incitation au travestissement. Pour faire bonne mesure, les plus délirants ajoutent que la théorie du genre est « d'essence satanique », que le mariage gay est une « offense au Créateur », etc. On finit, à ce compte-là, par refuser le moindre cours d'éducation sexuelle à l'école : parler de sexe aux enfants, ce serait déjà les « pervertir ». On voit resurgir ici le mythe de l'enfant innocent et dépourvu de sexualité, dont tous les psychologues savent qu'il ne correspond à rien (le lien entre enfant et « innocence » remonte au

XVIII<sup>e</sup> siècle : si l'homme est naturellement bon, l'enfant ne peut être qu'un parangon de bonté).

**Les milieux catholiques ont en fait toujours exprimé la même méfiance vis-à-vis des données biologiques que les partisans de la théorie du genre. Ils ont opposé l'esprit au corps de la même façon que les partisans de cette théorie opposent le genre au sexe.**

Non seulement, ils attribuent à la théorie du genre plus qu'on ne doit lui en attribuer, mais ils surévaluent paradoxalement l'influence qu'elle peut avoir, ce qui laisse entendre qu'au fond ils ne croient pas tant que cela à la réalité des sexes. Je ne suis pas de cet avis. Je crois que la théorie du genre, qui est totalement fautive, ne fera pas changer d'orientation des individus dont les tendances sexuelles sont très largement innées (depuis les travaux pionniers de Dean Hamer, en 1993, de nombreuses études empiriques tendent à montrer que l'orientation homosexuelle n'est pas acquise, mais plutôt innée). Les protestations indignées contre la « propagande homosexuelle » ou le « prosélytisme homosexuel » ne sont pas plus convaincantes : on ne se convainc pas sous l'effet d'une quelconque « propagande » d'abandonner l'orientation sexuelle que l'on a. On ne devient pas transsexuel pour avoir vu *Tom Boy*, pas plus qu'on ne devient travesti en allant voir *Tootsie* ou homosexuel en allant voir *La cage aux folles* ! La théorie du genre peut assurément perturber certains jeunes esprits, mais elle ne les fera pas changer d'orientation. Les hétérosexuels le resteront, et les homos aussi ! Quant à la très catholique indignation dirigée contre les femmes « qui s'habillent en hommes », elle pourrait avantageusement s'exercer à propos de Jeanne d'Arc...

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la théorie du genre ne comprend l'égalité que dans le sens de la mêmété. Elle a hérité de ce féminisme égalitaire qui croit que la différence des sexes est intrinsèquement la cause de la hiérarchie entre les sexes, et que l'égalité des sexes impose de nier la sexualité. Cette négation ou « neutralisation » des sexes procède du même mouvement qui prône l'abolition des frontières et le brassage de l'humanité. Elle relève de cette idéologie du Même qui aspire

**L'eugénisme** est aujourd'hui partout condamné, alors qu'il est pratiqué tous les jours sous d'autres noms, notamment pour les avortements faisant suite à un diagnostic prénatal de pathologies génétiques graves. On condamne le mot, mais on admet la chose.

à l'indistinction généralisée.

L'Église défend à juste raison la différence des sexes – sans cependant lui attribuer aucune valeur ontologique puisque cette différence est réputée ne compter pour rien aux yeux de Dieu (Gal. 3,28). Mais les catholiques tombent dans l'erreur inverse. Alors que les défenseurs de la théorie du genre prennent prétexte de la diversité des sexualités pour contester l'existence des deux sexes, ils s'appuient sur l'existence des sexes pour contester la diversité des orientations sexuelles. Les uns ne supportent pas la différence des sexes ; les seconds ne supportent pas la différence des sexualités, alors que la première est la base de la seconde. Ce sont là des erreurs symétriques. Comme l'écrit Sylviane Agacinsky, « la diversité des sexualités n'abolit pas la dualité des sexes », et le fait qu'il n'y ait que deux sexes ne nous dit rien de la légitimité ou de l'illégitimité des tendances et des pratiques sexuelles.

La théorie du genre ne vise pas fondamentalement à légitimer l'homosexualité, comme on le prétend au Vatican, mais à exalter le « genre » au détriment du sexe. Sous prétexte de lutter contre des stéréotypes générateurs de « discriminations », ce à quoi tend la propagande gouvernementale en faveur de la « mixité des rôles dès le plus jeune âge » (dans sa lettre de mission du 21 juin 2012, le ministre de l'Éducation nationale déclarait que « la cible des enfants de moins de trois ans se doit d'être au cœur des préoccupations des politiques publiques dans la mesure où les assignations à identité sexuée se jouent très précocement » !), ce n'est pas à la promotion de l'homosexualité, mais à l'effacement de la différence sexuelle, c'est-à-dire du clivage masculin-féminin, au prétexte qu'il serait « socialement construit ». L'idéal de la théorie du genre, ce n'est pas l'homosexuel, mais l'androgyné.

Le débat pour ou contre la théorie du genre, dès lors qu'il bascule dans la morale, dévoile en fin de compte deux puritanismes de sens contraire. Du côté du lobby LGBT, on ne se cache pas de vou-



Dans «Gattaca», excellent thriller génétique d'Andrew Nicol, Vincent Freeman alias Ethan Hawke (ci-dessus), ne peut pas mentir sur son CV pour réaliser son rêve de voyage dans l'espace, désormais son CV est inscrit dans ses gènes

loir dévaloriser le sexe. Du côté catholique, sous couvert de dénoncer les méfaits de la théorie du genre, on voit réapparaître le vieil ordre moral qui prétend depuis des siècles régenter la sexualité des gens, avec son culte de la virginité, sa conviction que le plaisir et le corps sont dangereusement liés au « péché », sa volonté d'enfermer la vie sexuelle dans l'enclos conjugal, son appréciation morale des orientations sexuelles, etc. Je n'ai plus de sympathie pour cet ordre moral, cette cabale des dévots qui multiplie les appels à la censure, que pour les délires du lobby LGBT.

**Le « mariage pour tous » n'est pas le seul « sujet de société » qui s'est imposé récemment dans l'actualité. On a vu aussi rebondir le débat autour de l'eugénisme, et même autour de l'avortement, pourtant légalisé depuis 1975.**

Sur l'avortement, notre courant de pensée s'est nettement prononcé il y a plus de quarante ans, soit avant même l'adoption de la loi Veil, en faveur de la légalisation de l'IVG<sup>1</sup>. Je n'y reviendrai pas. L'eugénisme est aujourd'hui partout condamné, alors qu'il est pratiqué tous les jours sous d'autres noms, notamment pour les avortements faisant suite

à un diagnostic prénatal de pathologies génétiques graves. Autrement dit, on condamne le mot, mais on admet la chose. On oublie du même coup la différence entre eugénisme positif et eugénisme négatif, eugénisme populaire et eugénisme imposé. Proposer une interruption de grossesse à une femme dont l'enfant risque de naître gravement malformé me paraît raisonnable. Je préfère a priori une société où il y a moins de maladies génétiques qu'une société où il y en a plus. Je ne méconnais pas la touchante sincérité de ceux qui nous expliquent à quel point il peut être enrichissant de compter un trisomique dans sa progéniture (« L'arrivée au monde d'un enfant porteur d'un quarante-septième chromosome est un événement à la fois tragique et merveilleux [...] On ne le répétera jamais assez : la trisomie 21 n'est pas une maladie, elle est une épopée », nous assure Bruno Deniel-Laurent), mais je comprends très bien que la majorité des couples préfèrent s'en priver (ce qui se produit aujourd'hui dans 96 % des cas). Je n'ai rien à dire non plus contre le diagnostic préimplantatoire sur des embryons surnuméraires cultivés *in vitro*, qui permet d'augmenter les chances d'avoir un enfant en bonne santé. Je crois surtout

qu'il faut en finir avec les fantasmes à la Jacques Testart, qui caricaturent le sujet en s'inquiétant d'une prétendue tendance à vouloir obtenir des « enfants parfaits » et nous annoncent l'entrée prochaine dans le « Meilleur des mondes » de Huxley. Que des futurs parents préfèrent engendrer des enfants bien portants plutôt que des enfants anormaux n'a rien de choquant, bien au contraire. J'ajoute que je respecte la vie tout autant que les chrétiens, mais je la respecte d'autant mieux que je ne la confonds pas avec ses formes les plus dégradées. La notion de vie ne peut être dissociée de celle de qualité de vie.

#### Et l'euthanasie ?

L'opinion publique est largement favorable à une loi sur l'euthanasie (la « bonne mort »), comme l'ont montré toute une série de procès retentissants (affaire Philippe Maurice, affaire Bonnemaïson, affaire Vincent Lambert, etc.). La durée moyenne de la vie augmentant, on peut d'ailleurs s'attendre à une demande d'euthanasie de plus en plus forte. D'après l'INED, il y aurait déjà en France près de 3000 euthanasies par an. On ne peut éluder le problème en s'abritant derrière de grands principes qui ne prennent pas en compte les situations concrètes. Le débat autour de l'euthanasie montre clairement les limites du discours des droits, puisque ceux qui se réclament du « droit à la vie » s'opposent à ceux qui en tiennent pour le « droit de mourir dans la dignité ». Pour ma part, je respecte et admet parfaitement le suicide, y compris le suicide assisté. Je pense qu'il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que d'aider à mourir un proche qui l'a demandé. Personnellement, je ne souhaiterais pas être prolongé artificiellement si ma fin de vie devait s'accompagner d'un état végétatif ou de souffrances insupportables. En matière d'acharnement thérapeutique, il faut fixer des limites. Des limites que veulent justement abolir les adversaires de l'euthanasie (il ne doit y avoir pour eux aucune limite à l'acharnement thérapeutique) alors qu'ils invoquent la nécessité d'en respecter lorsqu'il s'agit de la PMA ou de la GPA. Mettre fin dans des conditions paisibles à une vie qui s'achève sous une forme végétative ou dans des souffrances indescriptibles relève de la simple humanité. Mais là aussi, il faut en finir avec les fantasmes (« on va tuer tous les vieil-



**A Los Angeles**, le Fertility Institute, dirigé par le docteur Jeffrey Steinberg, fabrique 800 bébés par fécondation *in vitro* par an pour des couples de riches Américains fertiles qui recourent au diagnostic pré-implantatoire afin de garantir le sexe de l'enfant mais aussi de meilleures caractéristiques génétiques

lards », on va mettre en place une « extermination programmée », etc.). Une législation adaptée permettrait d'éviter les dérives ou les abus. La loi Leonetti (2005) n'est pas une mauvaise loi. Elle pourrait être encore améliorée.

#### Il y a enfin les débats autour de la procréation médicalement assistée (PMA) et de la gestation pour autrui (GPA).

Sur de tels sujets, je crois qu'il ne faut pas raisonner dans l'absolu. Prenons le cas des mères porteuses (une femme porte un enfant issu de la fécondation d'un de ses ovules par le sperme du père qui adoptera l'enfant), qui n'est pas tout à fait le même que celui de la gestation pour autrui (une femme porte un enfant qui n'est génétiquement pas le sien). Dans le passé, il n'était pas rare qu'une sœur ou une amie porte l'enfant de celle qui serait ensuite reconnue comme mère, ou qu'une femme dont l'époux était stérile s'adresse au frère de ce dernier ou à un proche pour le remplacer. Des arrangements de ce genre ont toujours existé. Le problème ne commence que lorsque l'affaire devient un phénomène de masse sur lequel on prétend légiférer, ce qui ouvre la porte, non seulement à des abus, mais à la multiplication de situations aussi tragiques que douloureuses.

Qu'est ce qui empêche une lesbienne de se faire inséminer par un homme plutôt que de recourir à des techniques de procréation médicale ? Et qu'est-ce qui

empêche un homosexuel de faire inséminer une femme de son entourage avec son sperme ? La GPA devrait être pour le moins réservée aux femmes qui ont des ovocytes mais ne parviennent pas à avoir des enfants. Mais son application pratique risque de soulever des problèmes que je crois insurmontables, qui aboutiront à soumettre aux tribunaux des cas de plus en plus complexes.

En France, depuis la naissance en 1982 du premier « bébé-éprouvette », la PMA a permis à de nombreux couples dont l'homme était stérile d'avoir des enfants. Dans un contexte de baisse de la fertilité due aux perturbateurs endocriniens, elle est aujourd'hui entrée dans les mœurs : malgré un taux d'échec qui reste élevé, près de 40 000 naissances par an sont la conséquence d'un traitement médicalisé (fécondation *in vitro*, stimulation hormonale, etc.). Mais là encore, il y a une grande différence entre l'insémination pratiquée à domicile avec le sperme d'un proche, dans un cadre plus ou moins familial, et la PMA généralisée sur une grande échelle.

L'accès à la PMA ne se pose pas de la même façon pour les couples hétérosexuels stériles et les couples homosexuels, qui ne sont nullement stériles au sens physiologique du terme, mais qui ont choisi un mode de vie dont le principe même exclut la procréation. L'argument de l'« égalité », selon lequel on discriminerait entre les hommes ou les femmes « autorisés » à avoir des enfants et ceux ou celles qui n'en auraient pas le droit, ne tient donc pas. On ne voit pas en effet pourquoi des modes de vie foncièrement différents devraient obligatoirement avoir les mêmes effets en matière de filiation.

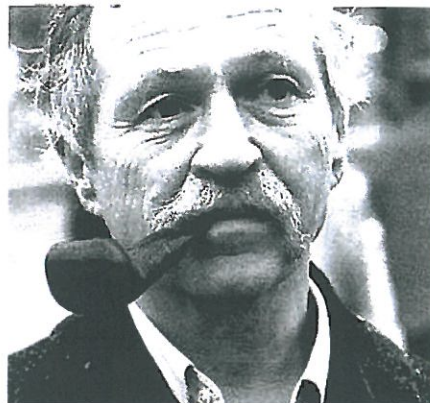
La PMA coupe par ailleurs l'enfant de ses origines biologiques, alors même que, concernant les enfants nés sous X, on nous assure que rien n'est plus important pour l'enfant que d'avoir accès à ses origines. Ici, on remarquera aussi à quel point il est curieux que des gens pour qui le biologique et l'hérédité n'ont pas d'importance demandent avec tant d'insistance à bénéficier d'un système de procréation qui les assure que l'enfant sera bien conçu avec leur sperme ou avec l'un de leurs ovules. Il est paradoxal pour le lobby LGBT de soutenir le droit des homosexuels à transmettre leurs gènes tout en expliquant que le biologique compte

**Il y a une loi** implicite de la technique, qui est que tout ce qui devient techniquement réalisable sera immanquablement réalisé. Il faut avoir cette loi présente à l'esprit quand on évoque les propositions du courant « transhumaniste » en faveur d'un « homme augmenté ».

pour rien dans la famille ! Pourquoi ne pas se contenter de l'adoption ? La crise de la conjugalité a de toute évidence entraîné par compensation un repli sur l'enfant. De la famille comme principale valeur-refuge on est passé au « couple », puis à l'« enfant », ce qui s'accorde bien avec la survalorisation postmoderne de la petite enfance. L'enfant devient le pivot de la société, comme en témoignent l'extension grandissante du champ de la protection de l'enfance et l'adoption en 1959 d'une Déclaration universelle des droits de l'enfant. On comprend que, dans un tel contexte, la demande d'enfant devienne grandissante. Mais le désir d'enfant n'ouvre pas de « droit à l'enfant », pour la double raison qu'il n'existe pas non plus de droit à procréer et qu'en outre l'enfant n'est pas un objet, mais un sujet. Au prétendu « droit à l'enfant », les catholiques opposent volontiers le « droit de l'enfant » (ou de l'« enfant à naître »). Mais en réalité, le second est tout aussi factice et introuvable que le premier. Il vaudrait mieux en finir une fois pour toutes avec le langage des droits. Et aussi retrouver le sens des limites.

### **La PMA et la GPA restent en France interdites aux couples de même sexe. Mais pour combien de temps ?**

Autant l'opinion publique est majoritairement favorable à l'avortement et à l'euthanasie, autant elle est pour l'heure majoritairement défavorable à l'extension de la PMA ou à la légalisation de la GPA. Je ne suis pas sûr qu'il en sera toujours ainsi. C'est à partir de sujets de ce genre qu'il faut développer une réflexion en profondeur sur l'essence de la technique. Dans le monde actuel, qui efface toujours plus la frontière entre le naturel et le fabriqué, la nature ne s'appréhende plus que dans le miroir de la technique, parachevant ainsi le « désenchantement du monde » qu'évoquait Max Weber. Il y a une loi implicite de la technique, qui est que tout ce qui devient techniquement réalisable sera immanquablement réalisé. Les comités de bioéthique, de ce point de vue, auront toujours un temps



**Le 30 avril 2014**, le leader écologiste Jose Bove s'est déclaré hostile à « toute manipulation sur le vivant », sur la chaîne de télévision catholique KTO, « que ce soit pour les couples homosexuels ou hétérosexuels, que ce soit sur le végétal, l'animal et a fortiori sur l'humain »

de retard sur les avancées des biotechnologies et sur le génie génétique. Il faut avoir cette loi présente à l'esprit quand on évoque les propositions du courant « transhumaniste » en faveur d'un « homme augmenté » (Ray Kurzweil), dont beaucoup, il est vrai, relèvent pour l'instant de la science-fiction.

Le point le plus fondamental est celui qui a trait à la marchandisation. Dans le monde globalisé du capitalisme triomphant, rien n'échappe au calcul marchand. A un moment où ni la politique ni la religion ne parviennent plus à fournir des repères, la santé reste seule capable de répondre à l'angoisse que suscite la perte de sens. Le biomédical se transforme en biocapital pour donner naissance à la « bio-économie », dont le développement évoque le « cannibalisme post-civilisationnel » dont parlait Gunther Anders. Or, la GPA fait incontestablement entrer dans un cadre marchand mondialisé, avec des mères porteuses proposant des contrats de location de leur utérus dans une logique de marché ultralibérale. Le risque est alors de passer commande d'un enfant comme on le fait d'un objet ou d'un animal de compagnie, ou encore de faire appel aux femmes du peuple pour porter l'enfant de femmes riches désireuses de s'éviter les tracas de l'accouchement.

On notera aussi que ceux qui, non sans raison, dénoncent à grand bruit la « marchandisation » du corps humain lorsqu'il s'agit de lutter contre la prostitution ou de faire interdire les « mères porteuses », s'accrochent en général fort bien de la marchandisation généralisée qui règne partout ailleurs dans la société. Pierre Bergé disait qu'il n'y a pas de différence entre louer son utérus ou sa force de travail, propos qui a scandalisé. Ce n'était pourtant pas faux, à ceci près qu'on pouvait en tirer la conclusion inverse de celle qu'il en tirait lui-même ! Significatives en tout cas sont les critiques de la PMA et de la GPA qui sont venues, non de groupuscules d'agités intégristes du type Civitas, mais d'auteurs comme Sylviane Agacinski (*Corps en miettes*, 2009), Céline Lafontaine (*Le corps-marché*, 2014), Noël Mamère, José Bové, Thierry Jaccaud, fondateur de *L'Écologiste*, l'écologiste Alain Gras, le collectif Pièces et main-d'œuvre, etc. « On ne peut être contre la fuite en avant technologique quand il s'agit des prouesses des nanotechnologies et pour quand il s'agit de faire des enfants », estime Alain Gras. José Bové, se référant à Jacques Ellul, fait lui aussi remarquer qu'on ne peut pas être à la fois contre les OGM et pour la PMA.

« Je me méfie d'un certain féminisme libéral, aristocratique ou bourgeois, indifférent aux formes d'aliénation et d'exploitation qui frappent les sous-prolétaires, déclare de son côté Sylviane Agacinski. Dans l'affaire de la GPA, la question n'est pas le consentement et l'autonomie morale. Elle est de savoir si la chair et les organes du corps humain, comme le sexe, l'utérus ou les tissus biologiques doivent entrer ou non dans la sphère des marchés ». C'est en effet bien de cela qu'il s'agit. ▀

Propos recueillis par **Pascal Eysseric**

1 Cf Jean-Claude Valla, « Le problème de l'avortement », in *Nouvelle École*, 10, septembre-octobre 1969, pp 9-18 Cf aussi « Avortement, le vrai débat », in *Éléments*, 2, novembre-décembre 1973, pp. 8-10 « Avortement les embryons de la discorde », in *Éléments*, 8-9, novembre 1974-février 1975, pp 26-28.